

Lignes directrices pour les politiques de l'emploi en 2009

2008/0252(CNS) - 09/03/2009

Le Conseil est parvenu à un **accord sur une orientation générale** concernant une décision reconduisant les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres en 2009, et est convenu de transmettre ce document au Conseil européen de printemps. Une fois que l'avis du Parlement européen, sera rendu, le Conseil Emploi et Affaires sociales devrait parvenir à un accord politique sur les lignes directrices pour l'emploi lors de sa session de juin 2009.

Pour rappel, en 2008, le Conseil avait décidé que les lignes directrices intégrées pour 2008-2010 resteraient valables pendant 3 ans, et qu'au cours des années intermédiaires jusqu'en 2010, leur mise à jour devrait être strictement limitée. Conjuguées aux grandes orientations des politiques économiques, les lignes directrices pour les politiques d'emploi des États membres constituent les lignes directrices pour la croissance et l'emploi.

Les intitulés des lignes directrices pour l'emploi sont les suivants:

17. Appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale.
18. Favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail.
19. Assurer des marchés du travail qui favorisent l'insertion, renforcer l'attrait des emplois et rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées et les personnes inactives.
20. Améliorer la réponse aux besoins du marché du travail.
21. Favoriser la flexibilité en la conciliant avec la sécurité de l'emploi et réduire la segmentation du marché du travail, en tenant dûment compte du rôle des partenaires sociaux.
22. Assurer une évolution des coûts du travail et instaurer des mécanismes de fixation des salaires favorables à l'emploi.
23. Accroître et améliorer l'investissement dans le capital humain.
24. Adapter les systèmes d'éducation et de formation aux nouveaux besoins en matière de compétences.